



# **CARTE PASSERELLE**

**Sport scolaire / Sport en club**

## **Je suis parent d'un élève licencié à l'USEP, l'UGSEL ou à l'UNSS, comment je m'y prends ?**

Les élèves de CM1 ou CM2 licenciés à l'USEP ou l'UGSEL ainsi que les élèves de 6ème licenciés à l'UGSEL ou à l'UNSS vont être informés dès la rentrée des classes par leur enseignant qui leur remettra un flyer d'information en version papier ou digitale.

L'élève pourra alors se connecter avec ses parents sur la plateforme en ligne

### **« Mon club près de chez moi »**

pour identifier les clubs à proximité de chez lui. Il sera alors accueilli dans le / les clubs de son choix participants à l'opération carte passerelle, pour tester des activités à raison de 3 séances maximum par club, sans nouvelle prise de licence.

En possession de son flyer « carte passerelle » ou de son justificatif de licence USEP, UGSEL ou UNSS, il pourra justifier auprès du club de son éligibilité à participer à ce dispositif, **toute l'année scolaire**.

*USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré*

*UGSEL : Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique*

*UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire*

## **Je suis un club volontaire à participer à l'opération ?**

Les clubs qui souhaitent participer au dispositif de la carte passerelle peuvent le faire en s'inscrivant sur ce lien ci-dessous qui leur permettra d'apparaître sur Mon club près de chez moi.

**[https://monclubpresdechezmoi.com/?carte\\_passerelle=on](https://monclubpresdechezmoi.com/?carte_passerelle=on)**

Le club s'engage à accueillir gratuitement l'élève à raison de **3 séances maximum, dans la limite des places disponibles.**

Attention, seuls les clubs fédérés peuvent être référencés et être éligibles pour participer à ce dispositif.

## **UNE COUVERTURE D'ASSURANCE PRISE EN CHARGE PAR LE CNOSF**

Prise en charge par le CNOSF du volet assurantiel du dispositif par la souscription d'un contrat d'assurances groupe individuelle-accident

pour tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés à l'UGSEL ou l'USEP, et les élèves de 6ème licenciés à l'UNSS ou à l'UGSEL.

**[https://monclubpresdechezmoi.com/?carte\\_passerelle=on](https://monclubpresdechezmoi.com/?carte_passerelle=on)**